



Bad en Bresse 2018

29 & 30 Septembre 2018

Article 1 : PARTICIPATION

1.1 Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Ce tournoi est autorisé sous le n° (en cours)

1.2 Ce tournoi est un tournoi de catégorie sénior, dans les catégories N, R et D (les P pourront s'inscrire en D), ouvert aux joueurs licenciés en sénior, vétérans, junior, cadet et minime.

1.3 Les joueurs doivent impérativement être licenciés au jour du tirage au sort et être en règle avec la FFBAD.

Article 2 : JUGE ARBITRE

2.1 Les Juges-Arbitres sont NIZARD Christophe en JA principal et de TRUONG Tony comme JA Adjoint.

2.2 Leurs décisions sont sans appel

Article 3 : TABLEAUX

3.1 Le nombre de participants est limité à 280. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier.

3.2 Les tableaux proposés sont : simple hommes (SH), simple dames (SD), double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (DMx).

3.3 Les séries seront séparées de la manière suivante : **N2-N3 ; R4 ; R5 ; R6-D7 ; D8 ; D9**

3.4 L'inscription est autorisée sur 2 tableaux pour toutes les séries. Les P pourront s'inscrire dans la série D9.

3.5 Pour avoir des tableaux le plus homogènes possible un seul « surclassement » est autorisé : un joueur R5 pourra jouer en R4 mais pas en N3 ; pour une paire la moyenne des deux paires sera prise en compte c'est à dire une paire R4/R6 pourra jouer en R4 mais pas en N3 car la moyenne de cette paire est R5.



3.5 Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans une catégorie le samedi, soit en simple soit en mixte.

3.6 Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou 4 joueurs(euses)/paires avec au maximum de 15 joueurs(euses)/paires avec dans le possible 2 sortants par poules.

3.7 Les mixtes peuvent commencer dès le samedi matin.
Tous les tableaux de simple et de mixte se finiront le samedi soir.

3.8 Une liste d'attente sera mise en place après le dépassement de ces 15 joueurs ou paires par ordre d'arrivée d'après le cachet de la poste.

3.9 Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec les Juges-Arbitres, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d'absence de ceux qui les composent.

Article 4 : ARBITRAGE

4.1 Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage excepté pour les finales des différents tableaux dans la mesure du possible. Les joueurs désirant arbitrer sont invités à se faire connaître auprès des Juges Arbitres. Une consommation leur sera offerte après avoir officié.

4.2 Sur demande des joueurs auprès de la table de marque ou du juge arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.

Article 5 : DROITS D'INSCRIPTION

5.1 Les droits d'inscriptions sont de 19€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux.
La taxe fédérale de 2€ est comprise dans les droits d'inscriptions.

5.2 Les inscriptions (feuille d'inscription et si possible un chèque par club) doivent être envoyées à :

DOS SANTOS Marcelo
37 Avenue Amédée Mercier – Bat G2 **ET** par mail : badenbresse@neuf.fr
01000 Bourg en Bresse

5.3 La date limite d'inscription est fixée au **18 Septembre 2018**.

Article 6 : TABLEAUX & FORFAITS

6.1 Pour l'établissement des tableaux et têtes de séries, cela se fera au CPPH des joueurs au **20 Septembre 2018**.

6.2 Le tirage au sort aura lieu le **22 Septembre 2018**.



6.3 Suite au forfait d'un joueur dans la paire, les organisateurs demanderont d'abord au joueur restant s'il désire qu'on lui trouve un partenaire sinon ce sera la paire en position n°1 en liste d'attente qui prendra place dans le tableau principal

6.4 Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton (37 route du Vercors / 38500 Saint Cassien) ou par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

Merci de préciser lors de votre envoi le nom et les jours de compétition pour lesquels vous êtes forfait.

Article 7 : VOLANTS

7.1 Tout volants homologués par la FFBAD est accepté.

7.2 Les volants sont à la charge des joueurs.

7.3 En cas de litige, le volant officiel du tournoi et qui sera vendu dans la salle sera le :
YONEX AEROCLUB TR

Article 8 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

8.1 Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

8.2 A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

8.3 Le temps d'échauffement est limité à 3 minutes à l'annonce du match (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

8.4 Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

8.5 Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.

8.6 Tout volant touchant des éléments de structure fixes du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des structures mobiles comme les filins seront comptés « let » au service (2 fois let puis la troisième fois faute) et « faute » en jeu.

8.7 Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre.

8.8 Les matches pourront être lancés avec 1h d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voire plus après accord avec les joueurs concernés).

8.9a Une tenue correcte est exigée sur le terrain et aux abords conforme au règlement FFBAD, qui sera affiché dans les gymnases.
Les joueurs avec des tenues non conformes pourront être disqualifiés sur la décision du JA.

8.9b. Les coachs présents sur le plateau sportif devront respecter le code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs de la FFBAD et notamment l'article 4.5 sous peine d'être exclu du plateau sportif :

"S'habiller de façon appropriée : soit en portant la tenue de l'équipe (ou des vêtements de sport), soit en portant un tee-shirt, un polo, une chemise ou un chemisier, et un pantalon long ou une jupe. Les tenues inappropriées comprennent (entre autres) les jeans, le port de tongs ou de sandales, les bermudas et shorts de bain. C'est au juge-arbitre qu'il revient de décider si la tenue est appropriée ou non"

8.10 L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux entraîneurs, aux Juges Arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.

8.11 Une ou deux chaises seront mis en place pour les entraîneurs uniquement, aucun autre joueur ne sera autorisé à rester sur le plateau de jeu.

Article 10 : DIVERS

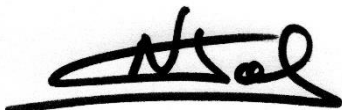
10.1 Le Badminton Club de Bourg-en-Bresse Ceyzériat décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs.

10.2 Merci de faire vos plus beau sourire durant cette compétition car un photographe arpentera les 2 gymnases pour prendre des clichés qui seront diffusés sur le site internet du club.

Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

**La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
Le comité d'organisation ainsi que tout le club vous souhaitent un bon tournoi 😊**

NIZARD Christophe



TRUONG Tony

